REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 3 (NF3)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les 96 équipes sont réparties en 8 poules de 12 équipes.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2: QUARTS DE FINALE (MAI 2019)

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontrent en matchs aller-retour ; soit au total 4 rencontres aller-retour.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Les quatre équipes vainqueurs sont qualifiées pour la phase suivante.

Toutes les autres équipes de NF3 ne disputent pas de phase 2.

PHASE 3: TOURNOI A QUATRE (MARS 2019 - MAI 2019)

Les quatre équipes vainqueurs des quarts de finale disputent un Tournoi à Quatre (Phase 3).

Les rencontres se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 et sont déterminées par tirage au sort.

Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- Samedi (un match sec) :
 - Rencontre 1 : A 17h15
 Rencontre 2 : A 20h00
 - Les deux équipes gagnantes sont qualifiées pour la Finale à Six.
- Dimanche (un match sec):
 - Rencontre entre les deux équipes perdantes du samedi A 15h30
 - o L'équipe gagnante est qualifiée pour la Finale à Six.

FINALE A SIX (DECEMBRE 2021)

Les trois équipes de l'Hexagone qualifiées à l'issue du Tournoi à quatre et les trois champions des zones d'Outre-Mer disputent une Finale à Six.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort.

Elles se déroulent sur trois jours à des dates, horaires et sur des terrains choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les rencontres 1, 2 et 3 dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5; chaque rencontre oppose une équipe de l'Hexagone à une équipe ultra-marine.
- Le deuxième jour se déroulent les demi-finales, entre les trois équipes gagnantes du premier jour et le meilleur perdant du premier jour.

Les perdants des rencontres du premier jour seront départagés selon les critères suivants appliqués selon l'ordre qui suit :

- 1. Plus grande différence de points (points marqués points encaissés)
- 2. Plus grand nombre de points marqués
- 3. Tirage au sort

Elles sont déterminées selon le principe suivant et les horaires sont fixés par la CF5x5 :

- Rencontre 4 :
 - Match classement entre les équipes perdantes du premier jour (hors meilleur deuxième)
- Rencontre 5 : ½ finale 1Rencontre 6 : ½ finale 2
- Le troisième jour se déroulent la finale pour la troisième place sur le même site que précédemment et la finale sur un site commun avec la finale de NM3. Les horaires sont fixés par la CF 5x5.

Rencontre 7 : 3° place
 Rencontre 8 : Finale

Dans l'hypothèse où la manifestation aurait lieu trois jours de suite (consécutifs), et par dérogation aux dispositions de l'article 429.1 des Règlements Généraux, la COMED autorise les licenciés concernés à participer à trois rencontres au cours du même week-end sportif.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1ère à l'issue de la Finale à Six.

ACCESSION EN NF2

Les équipes sportives classées 1ère de chaque poule à l'issue de la Phase 1 accèdent au championnat NF2.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT REGIONAL

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en championnat régional pour la saison suivante.

ARTICLE 2 -EQUIPES (JUILLET 2021)

- a) Les éventuelles équipes descendantes des divisions supérieures ;
- b) Les équipes maintenues de NF3 de la saison précédente ;
- c) Les équipes qualifiées par les Ligues Régionales dans les limites imposées ;
- d) Les 4 Wild-Cards attribuées prioritairement :
 - A l'Equipe Espoirs LF2 qui devient équipe Fédérale ;
 - A 3 équipes dont l'intérêt justifie leur attribution.
- Le Bureau Fédéral est compétent pour les déterminer, après proposition de la Commission Fédérale 5x5.

Au total: 96 équipes

Règles de participation NF3						
Nombre de	Domicile	7 minimum / 10 12 maximum				
joueuses autorisées	Extérieur	7 minimum / 10 12 maximum				
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3				
	ASP	0				
	0C ou 0CASTCTC	Sans limite				
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0				
Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite				
	Vert	Sans limite				
	Jaune (JN)*	2	OU	1		
	Orange (ON)*	0		1		

*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division

ARTICLE 3 -REGLES DE PARTICIPATION (Mars 2018 - Mai 2019

– Février 2020 – Juillet 2021 - Décembre 2021

- Décembre 2022)

Règles de participation équipe Sénior 2 en championnat de France des associations ou sociétés sportives de LF2 ayant un centre d'entrainement labellisé (ou en cours de labellisation)

Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum/12 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum	
	Extérieur	7 minimum/12 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT	4	
	2C	0	
	0CAST (Hors CTC)	0	
	0C	Sans limite	
	ASP	0	
Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JN)*	1	
	Orange (ON)*	0	

^{*}les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division

Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.

	Conditions rolatives à l'inscription des joueuses sur la fauille de marque neur conserver					
	Conditions relatives à l'inscription des joueuses sur la feuille de marque pour conserver l'agrément du centre de formation					
	Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum/12 maximum			
			Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum			
		Extérieur	7 minimum/12 maximum			
			Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum			
ADTICLE ADIC		Nombre de				
ARTICLE 3BIS		joueuses de	0			
CONDITIONS RELATIVES		plus de 20 ans				
A L'INSCRIPTION DES JOUEUSES SUR LA FEUILLE DE MARQUE POUR CONSERVER L'AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION (Livilled 2024)	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT	4			
		2C	0			
		ASP	0			
		0C	Sans limite			
		0CAST (Hors	0			
(Juillet 2021 – Décembre 2022)		CTC)				
Decembre 2022)	Couleurs de licences autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite			
		Vert	Sans limite			
		Jaune (JN)*	1			
		Orange (ON)*	0			
	* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division					
	Les joueu <mark>ses</mark> a <mark>yant i</mark>	Les joueu <mark>ses</mark> a <mark>yant un contrat de</mark> trava <mark>il n</mark> e p <mark>our</mark> ront pas participer à ce championnat.				
ARTICLE 4 -HORAIRE	Dimanche à 15h30					
OFFICIEL DES						
RENCONTRES						
ARTICLE 5 -	Classement : H2					
SALLE	Old GOTHORY THE					



1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;

+

2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13);

OU

1 équipe jeune féminine U20

2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U18 ou U15 ou U13)

OU

1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ;

+

ARTICLE 6 -

2022)

OBLIGATIONS SPORTIVES

(Décembre 2018 - Mai

2019 - Février 2020 -

Avril 2022 - Décembre

1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13)

+

1 École Française de MiniBasket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

OU

1 équipe jeune féminine U20

+

1 équipe de jeunes féminines (U18 ou U15 ou U13)

+

1 École Française de MiniBasket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.

Par exception, et conformément à l'article 1.2 des Règlements Sportifs Généraux, pour les clubs ultra-marins

2 équipes de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13)

+

1 École de MiniBasket avec Label Club UM (valorisation 1 étoile régionale MiniBasket)

